Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 056-215601865-20260707-101_2026-DE

VILLE DE QUIBERON
République française
Liberté – Egalité – Fraternité

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal
Séance du lundi 6 juillet 2026

Service référent : ***Direction des Services Techniques***

Objet : Marché de Maitrise d'œuvre - Projet de rénovation de la Criée – Avenant

L'An deux mil vingt-six, le 06 juillet à dix-huit heures, le Conseil municipal, légalement convoqué le 30 juin 2026, s'est réuni à l'Espace Louison Bobet en séance publique sous la présidence de Monsieur Patrick LE ROUX, Maire.

Présents : M. Patrick LE ROUX, Maire, M. Gildas QUENDO, Mme Christine POUILLET, M. Serge BROSOLO, Mme Annick DELAUNAY, M. Jean-Michel BELZ, , M. Hugues VANNIER, Adjoint au Maire, Mme Pascale SALINAS, M. Nicolas LECOMTE, Mme BARGAIN Marie-Céline, Jean-Pierre BOUTAUD, Mme Alizée POUILLET, M. Gérard MAISNIER, M. Alexis LIGEOUR, Conseillers délégués, Mme Nicole KIRSCHGESSNER, Mme Eugénie CORITON, M. Alain MOREAU, Mme Viviane AUDIC, Mme Arlette ROSSIGNOL, Mme Martine LE BERRE, Mme Anne CLARISSE TURI, Mme LEMOULINIER Sophie, Mme Sophie LAPLANCHE Conseillers municipaux.

Absents : Mme Marie-Hélène BERTRAND, M. Pierre-Yves ROSTREN

Représentés : M. Alain BENSOUSSAN représenté par Mme Anne CLARISSE TURI, Mme Corinne GONTARD représentée par M. Gildas QUENDO

Secrétaire de séance : Alizée POUILLET

Conseillers en exercice : 27
Présents : 23
Votants : 25

Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 056-215601865-20260707-101_2026-DE

VILLE DE QUIBERON
République française
Liberté – Egalité – Fraternité

Séance du conseil municipal du 6 Juillet 2026
Délibération n°101/2026

Service référent : ***Direction des Services Techniques***

Objet : Marché de Maitrise d'œuvre - Projet de rénovation de la Criée – Avenant

Rapporteur : Monsieur Serge BROSOLO, adjoint au Maire chargé des finances, de la commande publique et du mécénat

Exposé :

Dans le cadre du projet de rénovation de la Criée, le Conseil municipal a autorisé le Maire à signer un marché de maîtrise d'œuvre lors de sa séance du 8 avril 2024.

La CAO réunie le 26 mai 2026 a déclaré la consultation pour les travaux de rénovation et d'extension de la Criée municipale à Quiberon infructueuse.

Une consultation est relancée pour les travaux de rénovation et d'extension de la Criée municipale à Quiberon intégrant plusieurs évolutions en termes de périmètre des travaux pour permettre d'approcher l'objectif financier fixé par le maître d'ouvrage.

Afin de disposer de meilleures offres, il apparaît opportun de prévoir une mission complémentaire sur la mission d'assistance à maitrise d'ouvrage « DQE – Détail quantitatif estimatif » partielle. Cette mission consiste en l'élaboration de DPGF (Décomposition du Prix Global et Forfaitaire marchés) intégrant les quantités d'ouvrages afin de préciser les éléments quantitatifs du projet et de permettre une meilleure compréhension du dossier par les opérateurs économiques, compte tenu de la complexité générale de l'opération. Le coût de cette mission complémentaire s'élève à 22 450 € HT (26 940 € TTC). Le nouveau montant du marché public est de 1 100 627,52 HT (1 320 753,02 € TTC).

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver l'avenant n°3 au marché de maitrise d'œuvre et d'autoriser M. Le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Avis de la Commission : Lors de sa séance du 29 juin 2026, la Commission Finances et Pêche a émis un avis favorable.

Adoption :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique,

Vu les délibérations en date des 8 avril 2024 désignant le Maitre d'œuvre et 30 avril 2025 approuvant l'APD du projet de rénovation de la Criée,

Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 056-215601865-20260707-101_2026-DE

VILLE DE QUIBERON
République française
Liberté – Egalité – Fraternité

Vu le marché de maitrise d'œuvre pour la rénovation de la Criée,
Considérant le projet d'avenant n°3 et la décision de la Commission d'appel d'offres du 26 mai 2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité.**

APPROUVE l'avenant n° 3 au marché de maitrise d'œuvre ;

AUTORISE M. Le Maire ou tout adjoint habilité à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération ;

DIT que la présente délibération sera transmise aux services techniques pour exécution et à la Direction des Finances et de la Commande Publique.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission au contrôle de légalité.

A Quiberon, le 07 juillet 2026

Le Maire

MAIRIE DE QUIBERON * MORBIHAN *

Patrick Le Roux

R. A. A. : 2026
Classification actes : COMMANDE PUBLIQUE – 1.1 – MARCHÉS PUBLICS

Publié le 08 juillet 2026

Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 056-215601865-20260707-101_2026-DE